

## Protocole sanitaire-Rentrée de septembre 2020

Ce protocole sanitaire s'appuie sur les prescriptions émises par le gouvernement. L'ensemble de ces mesures s'applique par tous (adultes et élèves) au sein de l'établissement. Les personnes extérieures (accompagnateurs, parents, entreprises extérieures...) peuvent avoir accès à l'établissement et doivent respecter scrupuleusement les gestes barrières (désinfection des mains, port du masque et distanciation).

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel et nous aurons besoin de leur aide pour nous permettre une application stricte de ce protocole sanitaire pour éviter la propagation du virus. Les parents s'engagent à garder à la maison :

- tous les lycéens qui ont de la fièvre (38°C ou plus) ;
- ceux qui ont été testés positivement au SARS-Cov2
- ou encore ceux dont un membre de la famille a contracté la maladie ou qui ont eu des contacts risqués



**Je me protège et je protège les autres**

**COVID-19**

## **PORTER UN MASQUE, POUR MIEUX NOUS PROTÉGER**



Se laver les mains **avant** de mettre son masque et **après** l'avoir retiré



Mettre et enlever le masque en le prenant par les lanières



Couvrir le nez et la bouche



Une fois posé, ne plus le toucher



Après utilisation, le mettre dans un sac plastique et le jeter **ou** s'il est en tissu, le laver à 60° pendant 30 min

**Le masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières**

**LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE**

**CHAQUE ELEVE DOIT SE PRÉSENTER AU LYCÉE AVEC UN MASQUE FOURNI PAR LA FAMILLE ET UN SAC POUBELLE À USAGE INDIVIDUEL**

# PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement  
les mains ou utiliser une  
solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir



Se moucher dans  
un mouchoir à usage unique  
puis le jeter



Eviter  
de se toucher  
le visage



Respecter une distance  
d'au moins un mètre  
avec les autres



Saluer  
sans serrer la main  
et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque  
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

**CES GESTES BARRIÈRES DOIENT ÊTRE SÉRIEUSEMENT  
RESPECTÉS DANS LA CLASSE ET EN DEHORS DE LA  
CLASSE POUR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS**

## 1- La distanciation physique :

Dans les espaces clos (salles de classes, CDI, cantine, permanence, cafétéria, etc.), la distanciation physique n'est pas obligatoire. Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas mais les élèves doivent faire preuve de responsabilité et rester vigilants.

## 2- Le lavage des mains :

Le lavage des mains est essentiel. Favoriser le lavage à l'eau et au savon. À défaut, l'utilisation du gel hydroalcoolique (mis à disposition des élèves à l'entrée de l'établissement et dans toutes les salles) permettra de se désinfecter les mains régulièrement tout au long de la journée.

Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :

- à l'entrée de l'établissement ;
- avant chaque repas ;
- après être allé aux toilettes ;
- en sortant de l'établissement et en arrivant à son domicile



### 3-Le port du masque pour les personnels et pour les élèves :

Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte de l'établissement dans les espaces clos comme dans les espaces extérieurs. L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Les masques non utilisés peuvent être stockés dans une pochette à usage personnel.

### 4- La ventilation des classes et autres locaux :

Les locaux sont aérés régulièrement dans la journée au moins 15 minutes à chaque fois.

### 5- Le nettoyage et la désinfection des locaux :

Le nettoyage et la désinfection des locaux sont indispensables. Les agents assureront le nettoyage des sols, des grandes surfaces au minimum une fois par jour.



Des lingettes seront mises également à dispositions des personnels et des élèves dans les salles de classes pour le nettoyage des surfaces et du matériel à usage personnel.

## 6- La formation, l'information et la communication :

Le personnel de l'établissement est formé aux gestes barrières et s'assureront qu'ils sont respectés par les élèves. L'infirmière de l'établissement contribue à cette formation. Tous les élèves de l'établissement seront formés également et seront tenus au courant si les mesures venaient à être actualisées.

L'établissement informera les familles au fur et à mesure de l'évolution de la situation ainsi que de la marche à suivre en cas de symptômes éventuels ou de cas confirmés au sein de l'établissement.

